

BULLETIN MUNICIPAL 2018

ESPINASSE



L'hiver au Bourg

BULLETIN MUNICIPAL 2018—ESPINASSE



Le printemps aux environs des Fargeottes

2018

Directeur de Publication :

Marc GIDEL

Rédaction / Maquette :

Patricia ROSSIGNOL

Crédit Photos :

Mairie d'Espinasse &

Collection privée

Impression :

L'IMPRIMEUR—80 av J JAURES—

63200 MOZAC

Chargées de communication :

Sophie TRIPHON & Léa GARDE

Mairie—Le Bourg— 63390 ESPINASSE

04 73 85 72 60

Mairie-

espinasse.63@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert du mardi au vendredi

SOMMAIRE

Page 1 *Image de couverture : l'hiver*

Page 2 *Image : le printemps*

Page 3 *Sommaire*

Page 4 *Le Mot du maire*

Page 5 *Invitation Vœux 2018*

Page 6 *Etat civil*

Page 7 *Délibérations*

Page 8 *Les travaux*

Page 9 *Le budget général : fonctionnement*

Page 10 *Le budget général : investissement
& budget du CCAS*

Page 11 *Cérémonies*

Page 12 *A l'école*

Page 13 *Rencontre et fête au village*

Page 14 *Le CCAS*

Page 15 *Actualité des mairies*

Page 16 *Communication Tourisme*

Page 17 *Tourisme pour tous*

Page 18 *Environnement*

Page 19 *La communauté de communes*

Page 22 *Les Associations*

Page 24 *Images de couverture : l'été et
L'automne.*

LE MOT DU MAIRE

2017 a été une année électorale importante, avec la présidentielle et les législatives qui ont apporté les changements que l'on sait. Cependant la baisse des dotations se poursuit, la non-prise en compte des spécificités du monde rural perdure. Pendant que l'argent public est rançonné pour alimenter privilèges et profits, que l'impôt n'a jamais été aussi injuste, les richesses continuent d'être captées par une petite minorité.

La non attribution de D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en 2017 par les services de l'état au profit de notre commune a contraint le conseil municipal à reporter les importants travaux de voirie prévus. La diminution de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) engagée depuis plusieurs années se poursuit et se retrouve amplifiée par le transfert de compétences communales au profit de l'intercommunalité. Le développement du tourisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la téléassistance ont été transférés en 2017, la G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) le sera en 2018, précédant le transfert des compétences « gestion de l'eau » et de « l'assainissement » en 2020.

La suppression de la Taxe d'Habitation pour 80% d'assujettis, si elle est une bonne nouvelle pour les administrés concernés, est source supplémentaire d'inquiétude pour les élus. Vous admettez qu'être maire d'un village en 2017 n'est pas chose aisée. Il nous faut sans cesse trouver des solutions face aux contraintes budgétaires, s'adapter à l'évolution des normes tout en faisant face aux attentes, et même parfois au désarroi de nos concitoyens. A trop faire les fonds de tiroirs, les doigts finissent par saigner ! Cependant les embûches ne doivent pas être un prétexte pour nous lamenter, mais au contraire une opportunité pour nous remettre en cause et nous motiver.

L'arrêt d'utilisation de produits phytosanitaires est un grand progrès environnemental mais demande à chacun de se réhabituer à la vue des herbes qualifiées de mauvaises tout en imposant du travail supplémentaire à notre employé communal. La réalisation des P.A.C.S. (Pacte Civil de Solidarité) en mairie depuis le premier novembre a compensé la perte des demandes de carte d'identité et de passeport. Cependant cette suppression contraint les administrés à se déplacer à St Eloy les mines ou St Georges de Mons lors d'une demande.

Grâce à la présence de onze élèves cette année, la motivation de leurs parents et celle des conseils municipaux du RPI, nous avons réussi à conserver notre école, mais pour combien de temps ? En espérant que Siobhan et Célestine, nées cette année sur notre commune puissent la fréquenter lors de leur scolarité. L'occasion m'est ici donnée d'adresser mes plus vives félicitations aux heureux parents.

Je souhaite la bienvenue à madame Eva Vital, notre nouvelle professeure d'école ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui sont arrivés sur notre commune cette année.

Je voudrais témoigner ma reconnaissance aux responsables des différentes associations et à tous ceux qui les accompagnent. Leurs engagements conjugués sont infiniment précieux et constituent une richesse en termes de bénévolat et de proximité pour notre village.

En ce début d'année, l'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour présenter à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux 2018. Soyez assurés, que nous continuerons à contribuer à la réussite de ce qui incombe à notre domaine de compétences.

Amitiés et dévouement.

Marc GIDEL



INVITATION

Monsieur le Maire,

Les Conseillers

Le Personnel communal

Invitent chacun et chacune d'entre vous :

SAMEDI 6 JANVIER

à partir de 17H30 à

LA SALLE DES FETES D'ESPINASSE pour

LES VŒUX 2018.

Nécrologie

Monsieur Jean Pierre GOURSON de Riolbet

Décédé le 1er mars

Madame Jeanne CLERET (veuve NOIR) domiciliée à Durtol

Décédée le 6 juillet

Madame Renée BOUCHET (veuve GILLET) de Riberolles

Décédée le 8 juillet

Madame Yvette FAVIER (veuve LUCAS) domiciliée à Thiers

Décédée le 3 août

Monsieur Marc BEAUFORT de la Villefranche

Décédé le 17 août

Monsieur Daniel DEMANECHE domicilié à St Gervais d'Auvergne

Décédé le 27 septembre

Madame Elise ROGANNE (veuve VERGE) de La Villefranche

Décédée le 29 septembre

Madame Arlette NENOT (veuve SENETAIRE) du Puy

Décédée le 29 octobre

Monsieur Armand BARRAT de Longvert

Décédé le 15 novembre

Naissances

Siobhan Brunehilde CHIAPELLO

Née le 25 avril 2017

Fille de John David CHIAPELLO et de Adeline MARCCHESE

Célestine INGRATTA

Née le 17 août 2017

Fille de Matthew Donald INGRATTA et Sandra Sabrina CALLETTI

JANVIER

*Signature d'une convention de déneigement avec une personne en capacité de conduire les engins communaux afin d'assurer la sûreté du passage sur les voies communales en cas d'indisponibilité de l'employé de la commune auquel cette tâche incombe habituellement.

*Refus de transférer la compétence PLU (plan local d'urbanisme) et carte communale à la communauté de communes considérant la proximité nécessaire auprès des habitants pour l'exercice de ladite compétence.

MARS

*Versement d'une subvention d'un montant de 1 046 euros à la coopérative scolaire du RPI Biollet-Charensat-Espinasse pour le financement de la classe de mer du printemps 2017.

*Encaissement d'un montant de 453,60 euros versé par l'assureur MMA, pour préjudice causé, (dommage sur portail du cimetière) par un véhicule appartenant à la marbrerie Mourier.

AVRIL

*Vote des comptes administratifs : Budget général, CCAS, Assainissement,

*Vote des taux d'imposition 2017 sans augmentation par rapport à 2016 soit :

Taxe d'habitation : 6,28 %, Foncier bâti : 9,32 %, Foncier non bâti : 54,23 %

*Vote des budgets : Budget général, CCAS et Assainissement.

*Renouvellement de la convention APA (Association Protectrice des Animaux) pour garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale. Cette convention est admise pour trois ans au prorata du nombre d'habitants (année 1 : 0,552 €/h, année 2 : 0,566 €/h, année 3 : 0,580 €/h).

JUIN

*Adoption des modifications de statuts des syndicats de voirie et d'électricité et approbation de la sortie de la commune de Châteauneuf les Bains du syndicat « Bus des Montagnes ».

*Retour à « la semaine de 4 jours » dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

SEPTEMBRE

* Désignation des délégués communaux au syndicat d'électricité : titulaire = Marc GIDEL , Suppléante = Nicole SENETAIRE.

* Signature d'une convention de mise à disposition de la salle multimédia avec la communauté de communes du pays de St Eloy.

* Adhésion au pôle santé au travail et au service retraites du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

DECEMBRE

*Vote des tarifs des repas de la cantine fixés à 2,80€/enfant et 4,15€/adulte,

*Vote de l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100% de celui prévu par la loi.

*Approbation du rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées suite à la nouvelle organisation territoriale de la république.

*Adoption de la modification des statuts de la communauté de communes du pays de St Eloy.

LES TRAVAUX

Du fait de la suspicion de la non attribution (avérée par la suite) de la dotation d'Équipement des Territoires ruraux, escomptée comme à l'accoutumée lors du vote des budgets, il aurait été par trop imprudent d'entreprendre le programme de voirie envisagé. Cependant, l'accessibilité de tous les espaces publics à toute personne et plus particulièrement à celles en situation de mobilité réduite reste une priorité. Il était donc impératif de créer des espaces de stationnement dûment balisés et qui leur soient réservés : (bâtiment d'école/salle des fêtes, agence postale communale, église et mairie)



Le renforcement latéral pour éviter l'effondrement de la chaussée a bénéficié d'un empierrement important financé par le propriétaire de la digue. Ce soubassement était un préalable au revêtement de surface destiné à permettre à nouveau la circulation des engins agricoles et autres véhicules de manière satisfaisante.

Egalement pour des raisons évidentes de sécurité et afin d'assurer aux riverains une circulation sans risque, le chemin tracé sur la digue de l'étang de Pierre-Brune a fait l'objet d'un suivi attentif du point de vue juridique et a bénéficié d'importantes réparations. Il s'agit d'assurer un écoulement satisfaisant de toutes les eaux risquant d'arriver sur cette voie.



Au cimetière, on retenait davantage l'idée d'embellissement en aménageant légèrement le secteur des caves urnes désormais plus nombreuses, avec la mise en place d'une allée de graviers bordée d'arbustes.

D'autres menus travaux divers ont été réalisés dans le but d'entretenir ou améliorer l'existant mais du fait des interrogations concernant les solutions d'investissements, il n'a pas été possible d'envisager de nouveau(x) projet(s) ou aménagements d'envergure.

Remarque : Concernant la rénovation du pont sur la route de Charensat ayant entraîné la fermeture de la route pendant plusieurs semaines en début d'automne, il s'agit du programme départemental de voirie pour lequel la commune n'intervient pas.

LE BUDGET GENERAL

Les dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
60	Combustibles, eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, alimentation	49350	38305,44	77,62
61	Entretien de matériel et biens divers, assurances	26696	19976,27	74,83
62	Fêtes et cérémonies, frais de télécommunication, affranchissement, transport scolaire	9600	7880,47	82,09
635	Impôts locaux	2800	2512	89,71
12	Charges de personnel et frais assimilés	104300	102368,85	98,15
65	Charges de gestion courante	68204,15	54310,77	79,63
66	Charges financières	5014	5013,26	99,99
67	Charges exceptionnelles	200	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	0
22	Dépenses imprévues	2000	0	0
23	Virement à la section d'investissement	18043	0	0
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2191	2191	100
2	Résultat reporté	0	0	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	288398,15	232558,06	80,64

Les recettes de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
64	Remboursements sur rémunérations du personnel et charges de sécurité sociale	4101	1627,88	39,69
70	Redevance d'occupation du domaine public, remboursement cantine, ordures ménagères	25624	26450,96	103,23
73	Impôts et taxes	88347	89345,43	101,13
74	Dotations et participations	117756	109966,44	93,38
75	Autres produits de gestion courante	27000	27581,73	102,15
77	Produits exceptionnels	0	611,76	100
2	Résultat reporté	25570,15	25570,15	100
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	288398,15	281154,35	97,49

LE BUDGET 2017

LE BUDGET GENERAL

Les dépenses d'investissement

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
231-4	bâtiments	7500	1099,2	14,66
16	Emprunts et dettes assimilées	24441	24440,9	100
1	Solde d'exécution négatif reporté	41668,08	41668,08	100
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	73609,08	67208,18	91,3

Les recettes d'investissement

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
13	Subventions d'investissement	11707	11707	100
10	Dotations, fonds divers et réserves	41668,08	41668,08	100
21	Virement de la section de fonctionnement	18043	0	100
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2191	2191	100
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	73609,08	55566,08	100

LE BUDGET C.C.A.S.

Les dépenses

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
6232	Fêtes et cérémonies	2800,39	370,66	13,24
2	Résultat reporté	466,61	466,61	100
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3267	837,27	25,63

Les recettes

Compte	Libellé	BP 2017	Réal 2017	% Exéc.
7473	Participations - Département	0	150	100
7474	Participations - Commune	3267	3267	100
2	Résultat reporté	0	0	0
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3267	3417	104,59

Les vœux du 7 janvier

Désormais, c'est un moment coutumier de début d'année. Il précède même la traditionnelle « Galette » organisée par le club de l'Amitié depuis de très longues années. Cependant, le dimanche après-midi ne convenait plus très bien. En effet, nombreux sont ceux qui en raison de leurs diverses obligations « pour commencer une nouvelle semaine professionnelle le lundi » ne pouvaient pas participer à ce moment de rencontre. Pour l'édition 2017, le samedi soir, fut donc retenu. Naturellement, les personnes installées nouvellement dans la commune étaient officiellement accueillies et invitées à se présenter. De plus, il y avait aussi beaucoup de monde du fait de la présence de nombreuses personnes venues des communes environnantes. Elles ont gentiment répondu favorablement à l'invitation qui leur avait été adressée en remerciement de leur participation spontanée et remarquée lors du défilé « western » organisé pour la fête de juillet 2016.



Les commémorations des armistices

Comme chaque année, les 8 mai et 11 novembre ont rassemblé beaucoup de monde même si cet automne, les enfants de l'école n'ont pas participé à l'hommage rendu.

Nombreux sont celles et ceux qui ont assisté aux cérémonies tant à Espinasse qu'à Saint Julien. Comme souvent, la photo pourrait être trompeuse. En effet, celle ci-contre a été prise le 8 mai 2017 et non le 11 novembre.



Le départ de Madame PEYROT

Une année scolaire s'écoule sur deux années civiles. Le 7 juillet dernier, Madame Marine PEYROT, professeur d'école à Espinasse pendant 7 années quittait avec regret son poste d'enseignante. En effet, le flou entretenu par les services académiques et/ou le ministère de l'éducation nationale quant aux fermetures potentielles d'un certain nombre de classes amène les personnels à s'interroger sur leur avenir professionnel en terme de « géographie ». En revanche, chaque année au printemps, ces mêmes services diffusent une liste des postes qui seront officiellement disponibles à la rentrée suivante. C'est dans ce climat d'incertitude que Madame PEYROT a choisi de laisser son poste. Une petite fête de remerciement, où la maîtresse et ses élèves étaient les invités d'honneur a été organisée. Beaucoup d'émotion, de gentillesse et d'éclats de rire ont ponctué ce sympathique moment.

A L'ECOLE

Suite au départ de l'enseignante précédente, l'école d'Espinasse connaît certains changements. Madame VITAL remplace Madame PEYROT . Cette année, l'école accueille 11 élèves dont 3 élèves de CM1 et 8 élèves de CM2. Durant ce trimestre, de nombreux projets ont été menés.

Dans un premier temps, les élèves ont travaillé sur un projet en arts visuels mêlant peinture et nature.



Puis, à l'occasion de la semaine du goût organisée en Octobre, une journée a été mise en place avec les autres écoles du RPI . Les élèves de l'école d'Espinasse ont confectionné à cette occasion des « muffins surprises » afin de les partager avec les autres enfants du RPI. Ils ont pu également découvrir des saveurs peu courantes en pâtisserie telle que la citrouille.



De plus, lors du spectacle de Noël organisé par le RPI , les élèves ont créé une chorégraphie et interprété deux chansons devant un public chaleureux. Ils ont également réalisé des cartes de vœux « pop-up » destinées à leur famille et à leurs amis.



Lors de la dernière journée d'école du trimestre, le 22 décembre, les élèves d'Espinasse accompagnés de ceux des autres écoles du RPI ont eu l'occasion d'aller au cinéma d'Evaux les Bains pour assister à la projection du film « COCO » avant de se rendre à la salle des fêtes d'Espinasse et partager un repas de Noël.

Toute l'équipe de l'école d'Espinasse vous souhaite à toutes et à tous de

JOYEUSES FETES et une BONNE ANNEE 2018.

Fête à Espinasse du 9 juillet

Le nombre de membres actifs du Comité des Fêtes étant très réduit, comme annoncé dans ce même bulletin l'année dernière, l'organisation de la fête s'est limitée à une programmation « allégée » pour la seule journée du dimanche. La tradition de la messe patronale était respectée de même que le vin d'honneur offert par la municipalité. A cela s'ajoutait le non moins traditionnel banquet ramené à la mi-journée mais toujours préparé et servi par Monsieur Eric BARRAUD et son équipe. Pour animer l'après-midi, c'est le groupe régional Wazoo qui s'est produit sur le podium prévu à cet effet dans le champ communal derrière le bâtiment d'école. Ce concert a entrée payante pour les amateurs qui n'avaient pas pris place au repas, a remporté un vif succès en dépit d'une météo plutôt grincheuse pour une fête en plein air.



Fête des Voisins à Lafayette le 27 août



Le dimanche 27 août, les habitants de Lafayette se sont réunis sous le tilleul du communal pour « La fête des Voisins ». Des voisins... venus de toute l'Europe pour s'installer dans ce hameau du nom du célèbre marquis du temps de la Révolution française. : Allemands, Anglais, Hollandais, Polonais, Suisses et Français... d'ici depuis toujours ou arrivés au fil des ans.

Ils sont venus avec leurs drapeaux pour déguster le repas préparé par tous avec « un Monsieur Lafayette » (Hugo WONK) préposé « Chef du Barbecue » dans une chaleureuse ambiance toute auvergnate !... Et ce.. en attendant 2018 pour renouveler la joyeuse manifestation.



En 2017, par deux fois le CCAS a eu le plaisir d'offrir un petit cadeau de bienvenue. En effet, la commune a cette année ouvert son carnet rose pour y inscrire Siobhan CHIAPELLO et Célestine INGRATTA. La visite des membres du CCAS était donc l'occasion de féliciter les heureux parents ayant donné naissance à ces deux petites filles.

Il n'était cependant pas question d'oublier les Aînés. Le choix entre un repas de fin d'année ou un présent personnalisé n'était pas proposé. Chacun et chacune s'est donc vu remettre un « Colis Joyeuses Fêtes » livré à domicile par un duo de membres du comité communal d'action sociale. Cette distribution s'est faite en toute fin d'année et les « duos » sont rentrés (parfois tard !) ravis de leur escapade.... Laisant pour la plupart, supposer d'agréables moments passés en compagnie des récipiendaires, sans compter les anecdotes recueillies qu'ils ont naturellement tenues secrètes. Par ailleurs, tout au long de l'année, les personnes de plus de 85 ans, ont été visitées à l'occasion de leur anniversaire.



Le 23 décembre, c'est le Père Noël du CCAS qui a eu la vedette, (à moins que ce ne soit sa hotte !). En effet, plusieurs enfants sont venus à la salle des fêtes, accompagnés de leurs parents mais quelquefois tout de même impressionnés par le bonhomme rouge et blanc. Avant l'arrivée de ce dernier, ils étaient conviés à visionner une mise en scène théâtrale du célèbre comte de Perrault : « Le Petit Chaperon Rouge » quel-



que peu revisité par l'auteure Colette Roumanoff et généralement joué au Théâtre Fontaine à Paris. Cependant, une défaillance technique n'a pas permis de voir les toutes dernières minutes (et donc le dénouement) de l'histoire. A cet effet, on trouvera ci-dessous le lien internet qui permet de revoir le spectacle en entier sur le site Youtube (puisque désormais ce spectacle est en ligne et gratuitement accessible).

En fin d'après-midi, tous ont pu partager un goûter gourmand.

YOUTUBE –Théâtre pour enfants

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=cVHeUoLHBP4>



Réforme des cartes d'identité. (Demande de passeport et de carte d'identité)

le décret du 28 octobre 2016 a autorisé la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité : Le fameux fichier « TES ». La réforme des cartes d'identité est entrée en œuvre, progressivement selon les départements en 2017. Si l'attention se focalise sur le fichier géant « TES », le décret supprime également le principe de territorialisation des demandes de cartes d'identité. Une fois la réforme entrée en vigueur, seules les mairies possédant un dispositif de recueil des empreintes digitales (DR) peuvent instruire les demandes, puis délivrer les cartes d'identité. Dans la continuité du dispositif « préfectures nouvelle génération ». De fait, la mairie d'Espinasse n'est plus habilitée à distribuer ces titres, qui le sont désormais à la mairie de Saint Eloy les Mines ou à la mairie de Saint Georges de Mons, comme c'était déjà le cas pour le passeport.

Etat civil : le changement de prénom en mairie

La demande de changement de prénom (ou d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance. Le décret énonce le ressort territorial judiciaire auquel les officiers d'état civil doivent s'adresser lorsqu'ils estiment « illégitime » la demande de changement de prénom. « Le procureur de la République territorialement compétent est celui dans le ressort duquel est détenu l'acte de naissance de l'enfant ». Lorsque l'acte de naissance a été dressé ou transcrit par les autorités diplomatiques ou consulaires, les officiers d'état civil doivent alors s'adresser au procureur de la République du lieu où est établi le service central du ministère des Affaires étrangères, c'est-à-dire Nantes. Lorsque le procureur de la République s'oppose au changement de prénom, le demandeur ou son représentant légal peut alors saisir le juge aux affaires familiales du TGI (tribunal de grande instance) auprès duquel le procureur de la République exerce ses fonctions. Si la demande est acceptée par le juge, c'est ce même procureur qui doit alors transmettre « sans délai le dispositif de la décision ordonnant le changement du prénom à l'officier d'état civil dépositaire des actes de l'état civil de l'intéressé en marge desquels est portée la mention de la décision ».

Les Pacs en mairie depuis le 1er novembre

C'est à partir du 1er novembre, que la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs) est devenue une nouvelle compétence obligatoire des officiers d'état civil des communes. Toutefois les notaires qui pouvaient exercer également cette mission la conservent. Elle est souvent utilisée par les contractants d'un Pacs lorsque ceux-ci disposent d'un certain patrimoine.

Les cartes grises des véhicules

La mairie n'a plus vocation à fournir ni à remplir les dossiers de cession de véhicule et de demande d'immatriculation (demande de préfecture). Les documents sont en lignes ainsi que la liste des pièces à fournir pour la demande d'immatriculation. C'est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés qui est en charge de l'émission des cartes grises. Il est possible de se connecter directement au site de l'ANTS. Il faut alors créer un compte et suivre la procédure. Le site internet de la préfecture du Puy de Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr) guide également la démarche.

Démographie : les chiffres officiels

L'Insee a dévoilé les chiffres authentifiés et entrés en vigueur le 1er janvier concernant les populations des communes. De ces chiffres dépend notamment le niveau de dotation versée par l'Etat aux désormais 35 868 communes de France soit 298 habitants pris en compte pour Espinasse.

L'ACDC : une association proche de son territoire et de ses habitants

Après 8 ans d'existence, l'ACDC est devenue une association culturelle dédiée à son territoire. La saison culturelle débutée à St Gervais d'Auvergne avec un spectacle jeune public travaillé en partenariat avec l'école maternelle. Elle s'est poursuivie avec un spectacle à la halle pour un lancement festif.

« L'Art s'invite à la Campagne » s'est déplacé à Espinasse avec l'humoriste CHRAZ le 9 juin, avec un film documentaire à Charensat et un concert de jazz manouche à Biollet

Les animations proposées : les jeudis en balade et les après-midi découverte remportent un vif succès de juin à septembre.

Pour 2018, l'avenir de l'association est très incertain : le calendrier des animations mensuelles et la saison culturelle sont menacés.

Communication de Bernard GAUVIN—Président

Animation Cœur de Combrailles—Rue Etienne Maison—63390 ST Gervais d'Auvergne

04 73 52 56 74 / acdc.animationb@gmail.com / www.combrailles-auvergne.com

Les Combrailles : destination à découvrir et à faire connaître



COMMUNIQUE DE PRESSE Bulletins municipaux

Les Combrailles : destination à découvrir et à faire connaître !

Décembre 2017

La Destination Combrailles est très appréciée des personnes venant de l'extérieur pour ses paysages, sa nature, ses habitants et toutes ses activités proposées. Et vous, connaissez-vous bien les Combrailles ?

Si oui, nous vous invitons à partager vos coins préférés ou vos activités préférées auprès de vos connaissances ou sur les réseaux sociaux. Les Combrailles sont sur Facebook, sur Pinterest, sur Instagram, sur YouTube ou encore sur Flickr, alors partagez-les ! Nous sommes preneurs de vos bons plans, nous les partagerons à notre tour !

Si non, l'Office de Tourisme des Combrailles accueille les touristes et les habitants toute l'année sur différents points d'accueil. Vous y trouverez des idées de cadeaux dans nos boutiques. Notre site Internet, www.tourisme-combrailles.fr, donne également de nombreuses informations sur les animations, sur les hébergements, sur les idées de séjour ou encore sur les sites de visite.

Nous éditons un agenda des animations tous les mois qui est envoyé à votre mairie en version numérique. N'hésitez pas à nous donner vos informations sur vos animations ou expositions. Nous créons des journées ou séjours sur mesure dans les Combrailles et nos offres groupes sont disponibles pour les clubs et associations.

La randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée par les touristes et très appréciée par tous. Aussi, l'Office de Tourisme des Combrailles a créé des fiches vendues à 1 € pour parcourir nos belles Combrailles à votre rythme. Pour les enfants, plusieurs chasses aux trésors sont accessibles à tous et toute l'année : c'est le géocaching !

Et pour les plus sportifs, les Combrailles se prêtent à la pratique du VTT... L'Office de Tourisme des Combrailles, en partenariat avec les communes traversées, et la Ligue d'Auvergne de CycloTourisme a conçu ce tour à VTT, adapté aux sportifs, afin de faire découvrir ce bout d'Auvergne.


Office de Tourisme des Combrailles - Place Raymond Gauvin
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne - Tél. : +33 (0)4 73 65 88 94 - Fax : 04 73 65 79 44
www.tourisme-combrailles.fr



L'office de tourisme du Pays des Combrailles propose des idées de loisirs qui ne sont pas seulement ouvertes aux visiteurs de la région mais aussi à ses habitants. Quelques exemples ont été communiqués aux mairies afin de les partager avec leurs administrés.

Exemples :

Plaisirs et adrénaline en vélo

Pas besoin d'être un professionnel du VTT pour aborder avec plaisir le parcours proposé ci-dessous, mais tout amateur à la recherche d'évasion ou de nouvelles sensations sera séduit. Il s'agit de découvrir des paysages grandioses, échanger avec les habitants ou partager, dormir dans des hébergements sélectionnés proches du parcours et proposant des services adaptés aux VTTistes...

Séjour proposé ???? C'est selon l'envie et la disponibilité de l'amateur :

Soit * une boucle de 285 km sur 8 jours,

Soit * une boucle de 44km ou une de 52 km réalisables en un weekend

Côté pratique ??? Tout est en place :

* L'itinéraire est disponible sur une carte IGN au 25 000^{ème}. Le fichier GPX est téléchargeable.

* Une liste d'hébergements du classique à l'insolite vous est fournie.

Pour en savoir plus, visite conseillée sur la chaîne Youtube « [tourismecombrailles](https://www.youtube.com/c/tourismecombrailles) ».

Promotion régionale

Grâce à un partenariat établi entre l'Office de tourisme du Pays des Combrailles et « le Volcan de Lemptégy » pour participer au concours EDEN 2017, initié par la commission européenne, portant sur le « Tourisme culturel », le site s'est vu attribué un prix par le jury le 8 décembre 2017. Il s'agissait de valoriser une destination qui offre un produit fondé sur la mise en valeur du patrimoine culturel. Cette distinction permet au volcan de Lemptégy d'une part, mais d'autre part à l'ensemble du pays des Combrailles du fait de sa proximité géographique, de bénéficier d'une visibilité renforcée. En effet, la Direction Générale des Entreprises et Atout France (guide en ligne : eden.france.fr) et autres articles de presse et actions de communication à l'échelle européenne font mention de la qualité du site et de ses alentours.



Le Puy de Dôme vu de la Bourgeade

Les zones humides

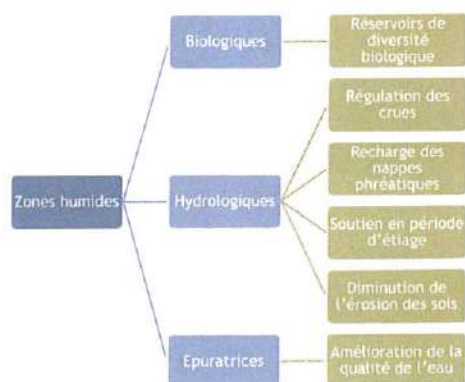
Dans le cadre du contrat territorial du bassin de la Sioule, le S.M.A.D. des Combrailles a lancé un inventaire des zones humides. L'objectif est de recenser de manière précise et fiable l'ensemble des zones humides présentes sur la commune.

Une première réunion a eu lieu le 17 octobre. Les deux animatrices ont expliqué la méthodologie à suivre et présenté les cartes existantes. Un groupe de travail, auquel ont bien voulu contribuer :

- Michel BANCAREL, Laurent BATISSE, Céline BUSSIERE, Yves BUSSIERE, Rémi JAMES, Patrick PAUL, Marcel RAYNAUD, Bernard THEVENET est actuellement au travail afin de repérer ces zones.

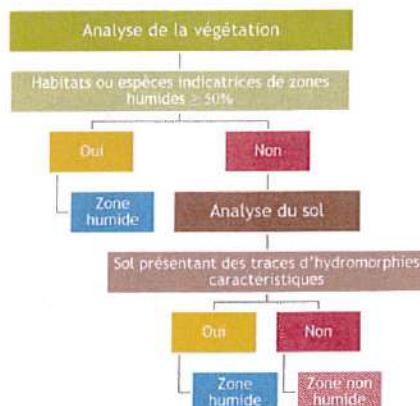
La prochaine réunion est fixée au 6 février 2018 à 10 heures.

UTILITÉS ZONES HUMIDES



Pour les curieux: Vidéo de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse:

COMMENT RECONNAIT-ON UNE ZONE HUMIDE ?



Communauté de communes du Pays de St Eloy

La communauté de communes créée par arrêté du préfet du Puy de Dôme en date du 19 décembre 2016, issue de la fusion des anciennes communautés de communes dites de « Pionsat », « Cœur de Combrailles » et « Pays de Saint Eloy » avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet prend le nom de « Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy ».

Son siège est fixé :

Rue du Puits Saint Joseph -

63700 Saint Eloy les Mines

Tel : 04 73 85 93 38.

Les compétences exercées

Compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérences territoriales et schéma de secteur ;
2. Actions de développement économique ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2. Politique du logement et du cadre de vie ;
3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
4. Action sociale d'intérêt communautaire .

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les compétences facultatives (exercées en lieu et place des communes)

Développement touristique :

- ▶ Randonnées
- ▶ Étude, création, animation et entretien de produits touristiques qui ont un rayonnement ou un impact sur l'ensemble du périmètre communautaire.
- ▶ Étude et ingénierie pour la valorisation du petit patrimoine bâti.

Développement culturel

- ▶ Soutien aux organisateurs, programmation ou organisation d'événements culturels se déroulant en dehors des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire et qui ont un rayonnement ou un impact sur l'ensemble du périmètre communautaire,
- ▶ Programmation culturelle sur les équipements communautaires,
- ▶ Développement de la lecture publique et mise en réseau des différentes structures existantes sur le territoire communautaire.

Coordination de la transition énergétique

- ▶ Études et schéma de développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, énergie bois, éolien, photovoltaïque, géothermie, etc...) sur le territoire communautaire,
- ▶ Actions de développement des énergies renouvelables sur les biens appartenant à la communauté de communes
- ▶ Études préalables et soutien aux infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides pour toutes les opérations lancées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mobilité

- ▶ Actions dévolues par la loi aux autorités organisatrices de la mobilité. (Il est toutefois précisé que les services de transport à la demande ne concernant qu'une commune ou internes à une commune demeurent, de compétence communale.)

Politique agricole et forestière

- ▶ Réalisation et diagnostic foncier agricole,
- ▶ Actions contribuant au maintien et au développement de l'activité agricole,
- ▶ Soutien aux productions agricoles et agroalimentaires locales et à la valorisation des produits,
- ▶ Gestion du patrimoine forestier propriété de la communauté de communes,
- ▶ Étude pour l'élaboration d'un schéma de desserte forestière,
- ▶ Coordination, animation et études découlant des plans de développement de massif et des chartes forestières de territoire.

Les compétences facultatives (exercées en lieu et place des communes)

Enfance-jeunesse

- Aménagement, animation et gestion des structures d'accueil relatives à la petite enfance,

- Aménagement, animation et gestion des Relais d'Assistantes Maternelles suivant :

RAM des Bout'choux (St Eloy les Mines)

RAM les P'tits Cœurs (St Gervais d' Auvergne)

RAM de Pionsat

Et tout nouveau RAM réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes,

- Aménagement, animation et gestion des Accueils de Loisirs sans Hébergement extrascolaires suivants :

ALSH Canailles des Combrailles

ALSH la Clé des Champs

ALSH de Pionsat

Et tout nouvel ALSH réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes

- Aménagement, animation et gestion des services périscolaires du matin et du soir qui répondent aux critères de déclaration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (au moins 7 enfants) pour les établissements scolaires suivants :

École de Biollet

École de Buxières sous Montaignut

École de Charensat

École de Lapeyrouse

École de Menat

École de Montaignut-en-Combrailles

École de Pionsat

École de St Maurice-près-Pionsat

École de St Priest-des-Champs

Écoles de St Eloy-les-Mines.

Remarque : Les TAP, les activités organisées pendant la durée de la pause méridienne et les accueils des mercredis après-midis demeurent de la compétence des communes concernées.

LES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes.

Par son assemblée générale du 14 janvier 2017, un bureau symbolique a été constitué avec :

Présidence : Victoria MARTIN, Secrétariat : Clémentine MARTIN, Trésorerie : Alix BOREL

L'objectif était de maintenir l'association dans la légalité afin de ne pas annoncer une éventuelle mise en sommeil. Cela a permis d'organiser la fête d'Espinasse du dimanche 9 juillet. Par ailleurs, un repas à thème le 25 mars et une entrée payante pour le concert du 9 juillet empêchèrent de porter gravement atteinte au solde en compte.

INVITATION

L'assemblée générale 2018 est ouverte à tous, elle aura lieu :

VENDREDI 12 JANVIER 2018 À 20 HEURES—

Salle du Conseil de la Mairie.

Il est doré et déjà prévu de renouveler le banquet de printemps (Cassoulet). Cependant l'éventuelle organisation d'une fête en juillet reste à décider. Dans l'attente de vous retrouver, recevez nos

MEILLEURS VŒUX 2018.

La Société de Chasse

Le bureau est composé comme suit :

Président : **Yves BUSSIERE**, Vice-Président : **Gérard BRETTE**

Trésorier : **Patrick PAUL**, Secrétaire : **Jérôme GOURSON**

La saison a débuté le 10 septembre 2017 et se terminera le 28 février 2018.

Les attributions de bracelets sont : - 18 chevreuils (14 réalisés en 2017)

- 8 sangliers adultes (7 réalisés), jeunes illimités (5 réalisés)

La Société a procédé au lâcher de 70 faisans et 60 perdrix..... Mais sans être lâchés eux, les Renards sont fort nombreux de même que les rapaces.

Un incident suite à un orage, nous a privé de notre repas annuel.

Mais en 2018, un repas aura lieu au printemps.

Je remercie toutes les personnes qui ont pris part à nos manifestations et celles qui nous ont aidés.

Je remercie également les propriétaires qui nous laissent pratiquer notre sport favori sur leurs terrains.

MEILLEURS VŒUX à Tous pour l'Année 2018.

Le Président : Yves BUSSIERE

Le Club de l'Amitié

L'année 2017 a été fertile en activités pour le plus grand plaisir de ses adhérents.

- 15 janvier : Assemblée Générale et Repas de la Galette
- 07 mai : Repas de printemps
- 28 mai : Thé dansant avec un orchestre régional
- 25 juin : Repas du Club au Restaurant à Menat
- 26 août : Repas du Chevreuil (Merci à la Société de Chasse)
- 27 octobre : Repas à thème (Pâté aux pommes de terre), ouvert à tous, et animé par un orchestre régional.
- 19 novembre : Repas d'automne
- 10 décembre : Concours de belote.

Les après-midis belote ont repris le mercredi après-midi à partir de 14 heures à la salle de la mairie .

Rendez-vous le 14 janvier 2018 pour l'Assemblée Générale et le
Repas de la Galette.

MEILLEURS VŒUX DE BONHEUR ET SANTE à Tous.

La Présidente : Eliane BICHARD

L'équipe municipale vous remercie de votre indulgence quant aux fautes et erreurs qui aussi involontairement que les années précédentes mais aussi sûrement sont glissées dans ce bulletin; en souhaitant que vous ayez plaisir à le feuilleter.

MEILLEURS VŒUX pour une

BONNE ANNEE 2018 apportant **Santé et Bonheur à chacun .**

Au plaisir de vous rencontrer le

Samedi 6 Janvier 2018 à la Salle des Fêtes à partir de **17h30.**



ESPINASSE



L'été (enfin quelquefois) côté jardins



L'automne, partout dans la commune, flamboyant toujours..